

OBJET	NATURE	DATE LIMITE DE RETOUR AU RECTORAT	Nombre d'exemplaire	PIECES A FOURNIR	OBSERVATIONS
LISTE ALPHABETIQUE DES ENSEIGNANTS	Liste alphabétique des enseignants en fonction dans l'établissement à la rentrée scolaire 2022/2023	19 août 2022	1	ANNEXE n° 02	Tableau à renseigner au regard <b>des Heures Poste</b> , par code RNE (établissement principal), en tenant compte des structures complémentaires (poste secondaire). Dans le cas d'un service partagé entre 2 ou plusieurs structures, il convient de porter les HP après concertation entre chefs d'établissement.
PROCES VERBAL D'INSTALLATION	Procès verbaux d'installation datés du 1 <sup>er</sup> septembre 2022	5 septembre 2022	1	ANNEXE n° 03	<b>NE PAS MENTIONNER LES HSA sur les PVI</b> , (pour tous les enseignants). Pour les maîtres contractuels, les PVI ne sont utiles que pour signaler un changement de quotité horaire par rapport à l'année scolaire 2021 / 2022. Le PVI doit être signé par l'enseignant et par le chef d'établissement.
DOSSIERS DES NOUVEAUX MAITRES	Cf. la liste des pièces à fournir Annexe N° 04	5 septembre 2022	1	ANNEXES n° 05, 06, 07	Aucune rémunération ne sera effectuée en l'absence du dossier complet.
SUPPLEANCES				ANNEXE n° 08	Toute demande de suppléance supérieure ou égale à 15 jours, se fait via le module "SUPPLE" En complément, l'annexe n° 08 devra être envoyée au gestionnaire dûment complétée
DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE				ANNEXE n° 09	A ne pas utiliser pour les congés de maladie ordinaire, les congés de maternité et les congés pour accident de travail
CHANGEMENT DE RIB				ANNEXE n° 10	Le RIB sera aux nom et prénom de l'enseignant Les comptes épargne ne sont pas valables
AUTORISATION PREALABLE DE CANDIDATURE				ANNEXE n° 08	<b>Pour rappel</b> , aucun enseignant ne sera installé devant élève avant la validation de l'autorisation préalable par les services de la DEEP.
RAPPEL DES REGLES APPLICABLES EN MATIERE DE TRANSMISSION DES JUSTIFICATIFS DE CONGES MALADIE, MATERNITE ET PATERNITE				ANNEXE n° 11	